

Programme d'encouragement du secteur pétrolier—Loi

Canada, cela ne peut qu'être le gouvernement de mon pays et pas les pays membres de l'OPEP.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! La période des questions et commentaires.

Je donne la parole à l'honorable députée de Gatineau (M^{me} Mailly).

Mme Claudy Mailly (Gatineau): Monsieur le Président, il est malheureux que pour son premier discours majeur depuis sa nomination le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) nous serve un de ses discours encore touffu de mensonges et d'exagérations. Je voudrais faire des commentaires sur certains points. Mais il en a tellement présentés, monsieur le Président, que c'est pour cette raison que nous avons, malgré nous, des vomissements de réaction envers ce qu'il disait. Par exemple: Lorsqu'il nous dit que l'on veut laisser la politique pétrolière de ce pays être dirigée par un premier ministre d'une des provinces... Il sait très bien que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark) a dit que la politique du Canada est créée par le gouvernement du Canada. Il n'a pas dit que le premier ministre d'Alberta n'avait aucune voix au chapitre sur les politiques internationales ou même sur les politiques nationales de notre gouvernement. Et cela, il le sait. Et c'est pour cela que je dis que c'est un tissu de mensonges lorsqu'il l'avance.

Deuxièmement, il dit qu'on veut remettre au marché l'avenir...

[Traduction]

M. Tobin: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Non seulement la députée d'en face tient un langage qui sied mal à une dame en parlant de ses «vomissements», mais elle accuse le député de proférer des mensonges. Ce sont des propos antiparlementaires qu'elle devrait retirer immédiatement, tout comme elle devrait se retirer de la Chambre.

M. Rodriguez: Rétractez-vous.

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. Nous ne jouons pas dans un roman-feuilleton. Bien sûr, je sais que nous sommes vendredi après-midi. Le bruit des conversations m'a empêché d'entendre la députée.

M. Tobin: Elle a parlé d'un «tissu de mensonges».

Le président suppléant (M. Paproski): Si c'est ce que la députée laissait entendre, je pense qu'elle devrait retirer ses paroles. C'est antiparlementaire.

M. Tobin: J'invoque le Règlement.

Le président suppléant (M. Paproski): Un instant. Je n'ai pas entendu l'interprétation et je demanderais donc à la députée de dire si elle a utilisé un langage antiparlementaire. Si c'est le cas, je lui demanderais de se rétracter. Si elle ne l'a pas fait, elle peut continuer en posant une brève question qui sera suivie d'une d'observation tout aussi brève. La parole est à la députée de Gatineau (M^{me} Mailly).

[Français]

Mme Mailly: Monsieur le Président, je n'ai pas utilisé de langage non parlementaire, parce que dans le Règlement, on nous dit qu'on ne peut se traiter de menteur, mais que l'on peut porter des doutes sur le contenu véridique des propos des députés, et c'est ce que j'ai fait. J'ai signalé qu'il y avait un tissu de mensonges dans les propos du député. Je n'ai pas dit

qu'il était un menteur, j'ai dit que son propos comprenait un tissu de mensonges.

Monsieur le Président, si vous me le permettez...

M. Gauthier: Monsieur le Président, la députée de Gatineau devrait se faire laver la bouche avec du savon, parce qu'elle dit des choses absolument... C'est de la sémantique qu'elle fait là. Et quand elle dit que le député a fait des commentaires ou un discours «tissu de mensonges», c'est la même chose que d'accuser le député d'être menteur. Elle doit retirer ses paroles.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre. C'est très tangeant. La députée de Gatineau place la présidence dans une situation embarrassante en employant un langage antiparlementaire à un cheveu près. J'espère qu'elle voudra bien s'en abstenir et poser une brève question qui sera suivie de brèves observations.

[Français]

Mme Mailly: Monsieur le Président, alors, je procède. Je disais donc que le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau)... Je disais donc, monsieur le Président...

[Traduction]

M. Tobin: Non. J'invoque le Règlement, monsieur le Président. La députée de Gatineau (M^{me} Mailly) a clairement indiqué au Président et à la Chambre qu'elle a employé l'expression «un véritable tissu de mensonges». Ce sont ses propres paroles, qui s'appliquent au discours du député de notre parti.

Lorsqu'elle ajoute qu'elle agit ainsi parce que c'est peut-être une façon détournée et acceptable de traiter quelqu'un de menteur, ses intentions sont claires et le Président devrait trancher la question de façon catégorique.

M. Gauthier: On ne peut pas faire indirectement ce qu'il est interdit de faire directement.

Le président suppléant (M. Paproski): Si la députée a utilisé des termes antiparlementaires, je lui demanderais de retirer ses paroles et de poursuivre sa question.

[Français]

Mme Mailly: Monsieur le Président, donc je poursuivais et disais que le député, dans ses délibérations, avait avancé des sujets...

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): Je demande à la députée de retirer...

M. Tobin: Expulsez-la.

Le président suppléant (M. Paproski): La députée peut-elle retirer ses propos et poursuivre sa question ou son commentaire?

[Français]

Mme Mailly: Monsieur le Président, vu que vous me demandez de poser un geste concret, il me fait plaisir, pour vous tirer de l'embarras, de poser ce geste concret. Je regrette d'avoir dit que c'était un «tissu de mensonges» et je vais tout simplement dire que, disons, qu'il a été tiré la vérité au plus loin que l'on pouvait.